



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.1

**Synode**  
**du 13 au 15 juin 2021 à Berne, BERNEXPO**

## Élection d'un membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022

### Proposition

Le Synode élit Philippe Kneubühler comme membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Sierre, le 21 mai 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination  
Le président  
Gilles Cavin

L'article 13 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

**Composition, nomination et durée du mandat**

<sup>1</sup> La Commission d'examen de la gestion se compose de cinq membres, appartenant à cinq Églises membres différentes.

<sup>2</sup> Les membres sont élus, sur proposition de la Commission de nomination, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d'un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.

<sup>3</sup> Le président ou la présidente de la Commission d'examen de la gestion est nommé(e) au sein de celle-ci par l'Assemblée des délégués. Il ou elle peut exercer son mandat de président au maximum pendant quatre ans.

Actuellement, la Commission d'examen de la gestion se compose des personnes suivantes :

Présidence	Johannes Roth	ZG
Membres	Annelies Hegnauer	ZH
	Guy Liagre, pasteur	VD
	Peter Andreas Schneider	FR

En raison de la durée maximale du mandat de huit ans, Iwan Schulthess s'est retiré de la Commission d'examen de la gestion en 2020. La commission de nomination propose d'élire pour le reste du mandat 2019 – 2022 :

Membre            Philippe Kneubühler, pasteur    BEJUSO

Un autre membre devra être élu à la Commission d'examen de la gestion lors du synode d'automne ainsi que son président ou sa présidente, puisque le mandat de huit ans de Johannes Roth expirera à la fin de 2021.